



AFJ - Placements AU PAIR

Bienvenue dans l'Association Familles & Jeunesse !



Nos jeunes Au Pair viennent des pays suivants:



- Afrique du Sud
- Allemagne
- Angleterre
- Australie
- Bulgarie
- Canada
- Chine
- Danemark
- Ecosse
- Espagne
- Etats-Unis
- Finlande
- Hollande
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Islande
- Mexique
- Norvège
- Pologne
- Rép. Tchèque
- Suède
- Suisse



Chère Famille,

AFJ a été créée à Nice en 1984 pour répondre au désir croissant de nombreux jeunes étrangers et familles Françaises désireux de se rencontrer lors d'un échange de services et d'un partage de cultures.

La formule d'accueil "Au Pair" offre à ces jeunes la possibilité de découvrir la France et d'améliorer leur pratique de la langue Française à moindre coût tout en se rendant utiles auprès de leur famille d'accueil.

AFJ veille à ce que la convention internationale qui régit ces échanges, ainsi que les droits des familles et des jeunes, soient respectés. Notre rôle est celui d'un médiateur.

Nous sommes à l'écoute des familles et des jeunes Au Pair et pouvons intervenir en cas de conflit, de non respect de la convention ou plus simplement d'incompatibilité d'humeur.

Notre équipe ayant elle même travaillé Au Pair et accueilli des jeunes, nous avons une excellente compréhension des besoins et des attentes des deux parties concernées.

Notre succès réside également dans le sérieux de nos correspondants internationaux qui assurent le choix des jeunes Au Pair après une rigoureuse sélection.

Amicalement,

L'équipe d'AFJ

LE CONCEPT AU PAIR

Le placement « Au Pair » est un accord dans le cadre duquel un jeune va effectuer un séjour dans un pays étranger pour **améliorer ses connaissances en langue et découvrir la culture de ce pays.**

Il ou elle va être accueilli(e) pendant une période déterminée comme **membre d'une famille d'accueil.**

En contrepartie, l'Au Pair s'occupera des enfants de la famille et contribuera à la vie de la maison.

PROFIL de nos AU PAIRS

Ce sont des jeunes filles et garçons détenteurs d'une **bonne expérience avec les enfants** (baby-sitting régulier, clubs de sport, camps, colonies ou centres aérés).

Ils ont entre **18 et 26 ans**. Les mineurs ne sont pas acceptés.

Nous demandons **un minimum de 2 à 3 années d'étude de Français** pour pouvoir être candidat à un poste Au Pair.



AFJ est membre fondateur de l'organisation **IAPA** (International Au Pair Association), de **l'UFAAP** (Union Française des Associations Au Pair) et membre de la **WYSE** (World Youth Student & Educational Travel).

Le saviez-vous ?

AFJ propose aussi ses services aux jeunes Français désirant se rendre Au Pair à l'étranger.



DATES des PLACEMENTS

- 1 à 3 mois l'été
- 6 mois
- 10 mois (année scolaire, de septembre à juin)
- 12 mois

Des placements tout au long de l'année peuvent être possibles en fonction de nos disponibilités.

Association Familles & Jeunesse - 4, rue Masséna - 06000 NICE

Tél: 04 93 822 822 - Fax: 04 93 881 286 -
info@afj-aupair.org - <http://www.afj-aupair.org/>



AFJ - Placements AU PAIR

LE TRAVAIL AU PAIR

HORAIRES de TRAVAIL

Le temps de travail du jeune Au Pair est fixé par la loi à **30 heures par semaine + deux soirées de babysitting "passif"**.

A vous d'organiser l'emploi du temps de la jeune fille selon vos besoins. En général, il est de 5 à 6 heures par jour: quelques heures le matin (préparation à l'école et petit rangement) et quelques heures l'après-midi (goûter, activités post scolaires, dîner, bain.).

Dans le cas d'une garde d'enfants en bas âge non scolarisés (en l'absence des 2 parents) ou d'un emploi du temps supérieur à 30 heures par semaine, vous devez choisir un mode de garde alternatif qui "aérera" l'emploi du temps de l'Au Pair: crèche, garderie, grands-parents. Toutes heures supplémentaires ne doivent pas dépasser les 5 heures par semaine.



ARGENT de POCHE

L'argent de poche dû pour 30 heures de travail est de **80 EURO par semaine**.

Ce paiement s'effectue en espèces. Votre Au Pair sera payé(e) tous les vendredis soirs pour qu'il/elle ait toujours un peu d'argent et puissent en profiter au cours du week-end.

En cas de dépassement des heures de travail, il faut privilégier la récupération. Ces heures supplémentaires peuvent aussi être compensées par un règlement de votre part du titre de transport public de votre Au Pair, d'une participation à l'essence si un véhicule est fourni pour ses loisirs, d'une aide pour l'achat de livres scolaires...

Les enfants occupent la partie la plus importante du travail de l'Au Pair. Ils/elles peuvent notamment les préparer pour les emmener à l'école, aller les chercher, préparer goûters et repas, jouer avec eux, leur donner le bain, etc. Nos agents insistent toujours sur l'importance de l'attention et de l'affection que les Au Pairs doivent porter à vos enfants.

L'Au Pair peut vous seconder dans les travaux ménagers. La majorité des tâches demandées doivent être liées aux enfants.

L'Au Pair peut vous aider à préparer le repas de la famille, doit tenir en ordre sa chambre ainsi que celle des enfants. Il/elle doit aussi s'occuper du linge et repassage des enfants, ainsi que ranger le salon après des jeux avec les enfants.

Votre Au Pair n'est pas un(e) employé(e) de maison: vous ne pouvez pas lui demander des tâches ménagères lourdes (nettoyer la maison à fond, brosser les sols, faire les vitres, nettoyer les placards, s'occuper de votre chambre, faire le repassage de toute la famille.).

Considérez sa position comme celle de la grande sœur ou grand frère qui seconde ses parents dans un partage des tâches.

En bref, **traitez votre Au Pair comme vous aimeriez que votre propre enfant soit traité** dans des conditions similaires.

TEMPS LIBRE

Vous devez à votre Au Pair **un jour et demi de congé consécutifs par semaine**, habituellement autour du **Dimanche**.

L'Au Pair doit également avoir du **temps de libre dans la journée pour aller suivre ses cours de Français:** 2x3 heures minimum par semaine en général.

Votre Au Pair a aussi droit à **une semaine de vacances rémunérées tous les 6 mois** (donnée souvent au moment des fêtes de fin d'année).

Votre Au Pair a une vie sociale et il serait bon de lui faire connaître ses heures de libres à l'avance pour qu'il/elle puisse planifier ses sorties avec ses ami(e)s.

Son temps libre doit l'être totalement et si votre Au Pair a une responsabilité quelconque vis à vis des enfants ou de la maison ou si elle fait des heures de présence auprès de vos enfants, il s'agit bien d'heures de travail. Si l'Au Pair est libre de sortir comme bon lui semble, cela constitue son temps libre.

REGLES DE VIE

L'Au Pair doit être nourri(e) et logé(e) en chambre individuelle dans des conditions agréables et dans le respect de son intimité. Vous pouvez lui proposer un petit studio proche de votre domicile si celui-ci ne peut l'accueillir. Les candidatures qui n'offrent pas de chambres individuelles à leur stagiaire seront refusées.

Votre Au Pair doit être nourri(e) correctement. Si vous prenez des repas à l'extérieur, veillez à ce qu'il/elle ait suffisamment de nourriture pour elle en votre absence. Il/elle n'a pas à acheter avec son argent de poche ses propres provisions, sous prétexte que votre réfrigérateur est vide. D'un autre côté, vous n'êtes pas obligés de vous soumettre à ses exigences trop pointues (comme de la nourriture BIO, par exemple).

N'oubliez pas que si vous partez en **vacances** sans emmener votre Au Pair et qu'il/elle reste seul(e) à votre domicile, vous devez lui payer son argent de poche pour ce temps et lui laisser de quoi se nourrir.

Nous vous rappelons que le **voyage** aller-retour de l'Au Pair pour la France est à sa propre charge. Nous vous demandons néanmoins de l'accueillir à l'aéroport ou à la gare lors de son arrivée.

Vous n'êtes pas tenus de payer pour les **transports** des loisirs de l'Au Pair. Si vous mettez un véhicule à la disposition de votre Au Pair, contractez une assurance tout risques qui couvrira ses déplacements. Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation de la part de l'Au Pair en cas de dommages.

Nous vous conseillons vivement de faire une demande de **facture téléphonique** détaillée auprès de votre fournisseur pour contrôler tout débordement de la part de votre Au Pair. En général, les familles laissent les jeunes filles téléphoner dans la région mais supervisent les appels internationaux des jeunes dans leur pays. Certaines fournissent même au stagiaire un portable à carte pour pouvoir la joindre quand elle est en déplacement avec les enfants.

Vous devez établir des règles quant aux **visiteurs** qu'il/elle peut accueillir mais le(a) priver de recevoir ses ami(e)s serait un peu sévère. En général, les familles autorisent les Au Pairs à recevoir dans leur chambre des amies qui leur ont été préalablement présentées et réfrènent le défilé constant de petits copains à la maison. A vous de régler les horaires, tout en sachant que votre Au Pair est libre de sortir le soir si il/elle le désire, en semaine également mais dans la limite du raisonnable.

Les Au Pairs viennent souvent de petites villes où confiance et respect règnent. Il faut bien leur expliquer que faire du stop est très dangereux ici, qu'il faut toujours verrouiller les portes des voitures, faire attention à son sac, ne pas parler à des inconnus ou bien ne pas marche seul(e) dans la rue à 3h00 du matin. Cela nous paraît de simples mesures, mais ce n'est pas toujours évident pour ces jeunes étranger(e)s.



AFJ - Placements AU PAIR

NOTRE SERVICE

Nous discutons de vos besoins par téléphone ou en personne dans nos locaux.

. Après acceptation, votre dossier complet est étudié par notre personnel qui vous propose des candidates adaptées à vos demandes. Nous tenons évidemment compte de vos préférences **mais ne pouvons néanmoins vous garantir un(e) Au Pair d'une nationalité particulière**. Nos agents à l'étranger nous présentent un dossier complet concernant leurs candidat(e)s: C.V.; lettre de motivation; références de garde d'enfants; copies des diplômes, passeport et permis de conduire; certificat médical; album photo. Ces dossiers vous seront présentés en totalité si vous venez les consulter dans nos bureaux ou en partie en cas de fax ou courrier (C.V. et lettre).

. Une à deux candidates seront retenues et une copie de leur dossier vous sera remise, ces dossiers vous seront réservés pendant 4 jours hors week-end. Les détails de votre famille seront adressés à son agence - Vous pourrez alors la contacter par mail ou par téléphone et **il est vivement recommandé d'avoir une conversation téléphonique avec la candidate afin de tester son niveau de français avant décision finale, car le niveau de langue n'est pas un motif de remplacement de la jeune fille.**

. Nous vous demandons de **toujours rappeler la candidate non choisie** pour lui expliquer les raisons de votre décision. Si au bout de ce délai vous ne pouvez les joindre, ou si vous avez reçu les dossiers en direct par nos soins et qu'ils ne vous conviennent pas, merci de nous contacter.

. La **date d'arrivée de votre Au Pair est un choix à faire en direct entre vous et le(a) candidat(e)**. Merci de nous en tenir informé ainsi que de nous prévenir lorsque l'Au Pair arrive chez vous.

. Nous sommes également là pour **assister votre Au Pair lors de son arrivée en France**. Nous mettons aussi à sa disposition les coordonnées d'autres Au Pairs résidant près de chez vous et des diverses écoles de langues de votre région pour encourager sa vie sociale et combattre son ennui.

Vers la fin du mois de Septembre, nous organisons une réunion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Au Pairs.

Nous rappelons à toutes nos familles qu'en cas de séjour prolongé de votre Au Pair avec dépassement du temps de cotisation (12+6 mois, par exemple), la famille d'accueil doit renouveler son adhésion annuelle de 100 Euro à AFJ pour pouvoir bénéficier des services de notre association pendant cette durée.



EN CAS DE CONFLIT

Si un problème de tout ordre survient, discutez-en d'abord avec votre Au Pair. Une mise au point peut s'imposer pour prévenir d'éventuels incompréhensions culturelles qui peuvent mener à des conflits.

. En cas de désaccord sérieux ou si votre Au Pair n'a pas répondu à vos attentes, une rupture de contrat anticipée peut être décidée d'un commun accord avec votre stagiaire. Nous vous en demanderons toujours les raisons. **Un préavis de 15 jours doit être respecté des deux cotés**, pour laisser le temps à AFJ de le(la) replacer dans une nouvelle famille et de vous trouver un(e) nouveau(elle) stagiaire dans les meilleurs délais. Pendant ce préavis, l'Au Pair remplira ses fonctions et sera normalement logé(e), nourri(e) et rémunéré(e).

. Notez qu'un remplacement peut prendre plus de temps selon les périodes de l'année (été) et que nous ne pouvons garantir un(e) Au Pair de la même nationalité que le(a) précédente.

. Tout renvoi d'un stagiaire doit faire l'objet d'un accord préalable de la part d'AFJ. En cas de non respect du préavis de 15 jours de votre part et de renvoi de l'Au Pair de votre famille, nous nous réservons le droit de ne pas procéder à un remplacement pour rupture de contrat.

DROITS D'INSCRIPTION

non remboursables

Frais d'adhésion annuelle: 100 EURO

+ Frais de cotisation : 1 à 3 mois 200 EURO
3 à 6 mois 300 EURO
6 à 12 mois 480 EURO

Le paiement se fait par chèque bancaire ou postal. Les droits d'inscription sont dus au moment de votre demande. Les frais d'adhésion seront encaissés dès l'ouverture des recherches et les frais de cotisation après confirmation de votre accord sur le choix de votre Au Pair.

Merci de bien faire 2 chèques séparés lors de votre règlement.

ANNULATIONS

. Les frais d'adhésion de 100 Euro restent dus dans tous les cas.

Vous serez remboursés des frais de cotisation uniquement si :

. En cas de désistement de votre part, avant ou après que AFJ vous ai proposé une ou des candidatures mais avant confirmation avec votre Au Pair.

Vous ne serez pas remboursés de vos frais de cotisation en cas de :

. Désistement de votre part après confirmation du placement ou en cours de séjour (renvoi de l'Au Pair sans respect du préavis)
. Refus de votre part du remplacement d'une nouvelle stagiaire en cours de séjour

AFJ se réserve le droit de :

. Ne pas replacer de stagiaire en cas de non respect du règlement; si les conditions d'accueil ou de travail sont différentes de celles énoncées dans le dossier d'inscription; pour retard ou non rémunération du stagiaire; pour renvoi abusif du stagiaire sans préavis.

. Refuser la candidature d'une famille sans avoir à en donner les motifs.

Association Familles & Jeunesse - 4, rue Masséna - 06000 NICE

Tél: 04 93 822 822 - Fax: 04 93 881 286 -

info@afj-aupair.org - <http://www.afj-aupair.org/>



AFJ - Placements AU PAIR

ACCORD FAMILLES

PIECES à JOINDRE

Merci de bien vouloir joindre à votre demande de candidature:

. **Le dossier Famille d'Accueil et l'Accord Famille, datés et signés.**

. **Vos chèques d'adhésion.**

. **Une lettre** (adressée à votre future Au Pair) **présentant votre famille, votre mode de vie...**

. **Photos de votre famille, votre maison ainsi que la chambre de l'Au Pair.**

IMPORTANT

Tout dossier incomplet (chèques inclus) ne sera pas pris en compte. Merci de votre compréhension.

Si vous habitez Nice et ses environs, merci de venir déposer votre dossier à nos bureaux.

Horaires d'ouverture au public

Du Lundi au Jeudi
de 14h00 à 16h30
Le Vendredi
de 9h30 à 16h30

Bureaux: 4 Rue Masséna, Nice.

Zone piétonne, côté Place Masséna (le Parking Masséna est indiqué si vous venez en voiture).

Vous pouvez aussi nous adresser votre dossier par courrier, et nous contacter par téléphone par la suite de manière à vous assurer de sa bonne réception.

Nous vous souhaitons de vivre une heureuse expérience avec votre Au Pair qui sera pour vous une aide précieuse et amicale ainsi qu'une présence jeune et enrichissante auprès de vos enfants.

1 Nous soussignés, certifions avoir lu les documents fournis par AFJ et remplir tous les critères demandés. Nous sommes conscients que le programme Au Pair est un **échange culturel** et nous nous engageons à considérer notre stagiaire comme un membre de la famille et non comme une simple aide ménagère.

2 Nous certifions avoir répondu aux différentes questions du dossier d'inscription 'Familles' en tout honnêteté et que toutes les données fournies sont exactes, y compris l'emploi du temps de l'Au Pair, les tâches demandées et son mode de logement.

3 Sous 48 heures après acceptation d'une candidature, nous contacterons AFJ pour **confirmer l'accord entre la famille et le/la stagiaire**. Le placement ne sera officiellement confirmé - et l'offre de famille d'accueil faite à son agence - seulement après ce contact, dans la mesure où nous avons effectué le règlement de notre cotisation due à AFJ. Nous resterons en contact avec notre Au Pair et prendrons les dispositions nécessaires pour l'accueillir à l'aéroport ou à la gare lors de son arrivée.

4 Nous reconnaissons et acceptons les conditions légales du programme Au Pair au niveau de la répartition des heures de travail, des tâches pouvant être demandées, du montant de l'argent de poche... Nous acceptons donc de **couvrir tous les frais de logement** (chambre individuelle) **et de nourriture** (tous les repas) pour notre Au Pair. Nous lui remettons chaque semaine son **argent de poche** dû. Son montant devra respecter ceux déterminés par AFJ, selon le nombre d'heures de travail de l'Au Pair.

5 Nous comprenons que le/la stagiaire Au Pair a droit à une semaine de **vacances rémunérées** par 6 mois de présence. Nous fixerons à l'avance les dates de ses vacances et comprenons que de nombreux(ses) Au Pairs désirent rentrer chez eux pour Noël et le Jour de l'An. Si nous désirons partir en vacances sans emmener notre stagiaire, nous nous engageons à lui payer son argent de poche lors de notre absence et à lui laisser une somme pour couvrir ses frais d'alimentation.

6 A son arrivée, nous mettons au point avec l'Au Pair (verbalement ou par écrit si possible) tous les détails de **notre rythme de vie** et de son futur **emploi du temps**. Nous sommes bien conscients qu'un temps d'**adaptation** est nécessaire pour se familiariser avec un nouvel environnement et de nouvelles responsabilités. Nous fixerons en accord avec notre stagiaire les **règles de vie à respecter** dans notre maison, telles que l'utilisation de téléphone (il est conseillé de demander une facture détaillée), les visites des ami(e)s, jour et nuit, les heures de sorties en semaine, la possibilité de fumer.

7 Nous devons également nous assurer qu'elle aura la possibilité de suivre de façon régulière des **cours de Français** à raison de 6 heures par semaine minimum.

8 Nous sommes conscients que le succès de ce placement dépend aussi de notre volonté **d'intégrer notre stagiaire à la vie familiale** et de notre aptitude à **communiquer** avec il ou elle. Nous ferons un effort pour introduire notre stagiaire à la **culture du pays** et l'aiderons à progresser en Français. Nous ferons preuve de **tolérance** avec elle compte tenu de la différence de culture et de langage.

9 En cas de problèmes ou de divergence d'opinion, nous nous engageons à essayer de les résoudre en communiquant avec notre stagiaire. Nous contacterons AFJ par la suite pour un avis objectif en vue d'une conciliation.

10 Si aucune solution n'était trouvée et que nous décidons d'un commun accord avec la stagiaire une rupture de contrat anticipée, nous nous engageons à donner un **préavis de 15 jours** à notre Au Pair pour laisser le temps à AFJ de le(la) replacer dans une nouvelle famille et de nous trouver un(e) nouveau(elle) stagiaire. Pendant cette période, l'Au Pair remplira ses fonctions et sera normalement logé(e), nourri(e) et rémunéré(e). En cas de renvoi immédiat de l'Au Pair de notre famille, nous comprenons que AFJ puisse refuser un remplacement de stagiaire pour rupture de contrat sans préavis. Si nous décidons d'arrêter l'accueil d'aupair nous prenons note qu'aucun remboursement des frais de cotisation ne sera possible.

11 Nous nous engageons à nous occuper de la **déclaration** de l'Au Pair à la **Préfecture** (DDTE) et à **l'URSSAF**, afin qu'il/elle obtienne sa carte de séjour et sa couverture médicale. Si la conduite d'un véhicule nous appartenant est nécessaire pour le(la) stagiaire, nous comprenons que nous devons assumer les frais d'assurance relatifs à ce véhicule.

La famille s'engage à nous transmettre les copies des déclarations à l'URSSAF et auprès de l'assurance complémentaire.

12 Nous comprenons que notre stagiaire peut être retiré de notre domicile par AFJ et qu'un refus de remplacement soit pratiqué en cas de manquement de notre part à tout ou une partie de cet accord, volontaire ou non volontaire, ou en cas de problèmes répétés avec plusieurs Au Pairs. Dans tous les cas, nous ne pourrions prétendre à un remboursement.

13 Nous nous engageons à informer AFJ par courrier ou par téléphone si nous décidons d'annuler notre demande ou pour tout changement qui pourrait intervenir dans notre situation familiale.

CONSEILS

. Pour aider votre Au Pair à s'adapter, il est judicieux d'établir dès qu'il/elle arrive, un emploi du temps écrit répartissant son travail avec les enfants et dans la maison afin qu'il/elle puisse prendre ses repères plus facilement.

. Vous devez l'encourager à partager votre vie familiale et l'aider à parler Français puisque c'est le but principal de son séjour en France. Conseillez lui de lire des histoires aux enfants, d'écouter des cassettes audio ou vidéo avec eux. Souvent, les enfants sont les meilleurs professeurs. Ils apprécieront d'aider leur Au Pair et il/elle peut aussi leur apprendre un peu de sa langue maternelle. Parlez à votre au pair, ne le(a) laissez pas en dehors de conversations anodines à table, par exemple. Il/elle se sentira intégré(e) dans votre famille et sera ravi(e) de participer et vous aider.

. Incitez votre Au Pair à s'inscrire à un club sportif ou un centre culturel local. C'est un très bon moyen de rencontrer du monde et de combattre le mal du pays. Souvenez vous que votre Au Pair est jeune et que c'est peut être la première fois qu'il/elle quitte son domicile familial ou son pays. Si il/elle est à l'aise avec vous et dans sa vie sociale, il/elle surmontera ce choc culturel.



Association Familles & Jeunesse - 4, rue Masséna - 06000 NICE

Tél: 04 93 822 822 - Fax: 04 93 881 286 -
info@afj-aupair.org - <http://www.afj-aupair.org/>